

Rectificatif

Générale

modern

Rectificatif n° 86-1267/PR/SG à l'arrêté n° 86-1101/PR/SG du 18 septembre 1986 portant création d'une commission chargée du centenaire de la ville de Djibouti.

n° 86-1101/PR/SG du 18

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 19 du 15/11/1986

Date de publication
2 novembre 1986

Date du numéro
15 novembre 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU Les Lois Constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'Ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il a été ajouté à la Composition de cette Commission : I.S.E.R.S.T. Le reste sans changement.

Par le Président de la République, Chef du Gouvernement, HASSAN GOULED APTIDON.